

---

**DÉLIBÉRATION N°2476 : AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN SUR LE TERRAIN DES JARDINS DE LA FONTAINE, SIS RUE DE LA FONTAINE, PARCELLE G N° 294, 469 ET 473**

---

Date de convocation : 12 décembre 2023

Date d'affichage :

**Nombre de conseillers : 27**

- en exercice	: 27
- présents	: 19
- absents représentés	: 8
- absents non représentés	: 0
- votants	: 27

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

**Étaient présents :**

Mme Anne PELLETIER – LE BARBIER, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, M. Benoist BERTHIER, Mme. Daniele BOUDY, M. Arnaud DESBOIS, Mme. Virginie BREC, M. Denis LENORMAND, M. Paul PARENT, M. Dan ATLAN, Mme Marianne FERRY, M. Frédéric ELLEBOODE, Mme Caroline NOGUES, M. François DEVERNAY, Mme. Florence CURVALE, M. Emmanuel MICHAUX, M. Emmanuel PAYRAUD

**Absents représentés :**

Mme. Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Hubert HACQUARD,  
M. Amine PATEL représenté par M. Denis LENORMAND,  
Mme. Chehrazade AINSEBA représentée par Mme Céline MAISONNEUVE,  
Mme. Marie BRUCELLE représentée par M. Marc LABELLE,  
M. Philippe BAUD représenté par M. Benoist BERTHIER,  
Mme. Dorothée BRÉNÉOL représentée par Mme. Daniele BOUDY,  
M. Marc SUSPIZE représenté par Mme. Caroline BOUGOT,  
Mme. Sophie DUBOIS représentée par Mme. Virginie BREC.

**Absent non représenté :**

Aucun

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 21 heures 15.

---

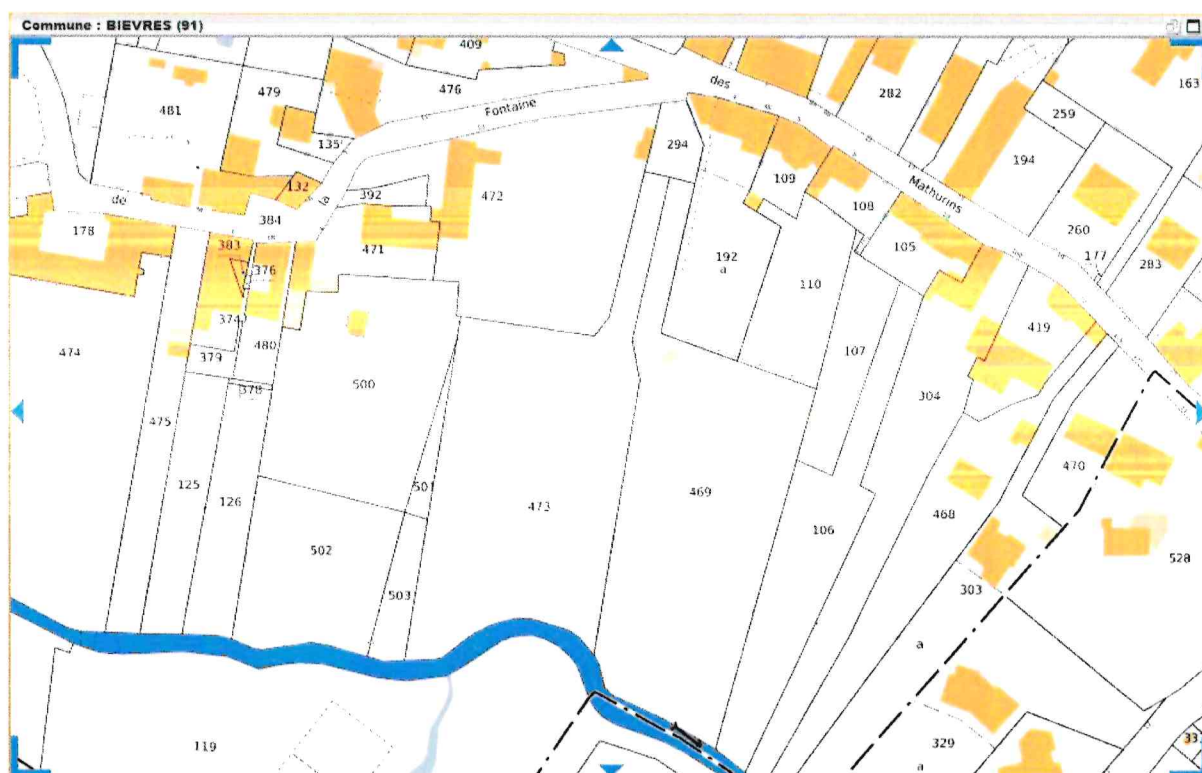
**DÉLIBÉRATION N°2476 : AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN SUR LE TERRAIN DES JARDINS DE LA FONTAINE, SIS RUE DE LA FONTAINE, PARCELLE G N° 294, 469 ET 473**

---

L'association « Les Jardins de la Fontaine » souhaite bénéficier d'un abri de jardin et ont demandé à la Commune la possibilité d'implanter un cabanon de première main s'étendant sur une surface de 6 m<sup>2</sup> auvent compris. La hauteur au faîtage du cabanon envisagé est de 2,10 mètres.

Deux lieux d'implantation sont actuellement à l'étude. Ils sont représentés en vert sur la photo ci-après.

La Commune prévoit de peindre ce cabanon en vert grisé.







Ces travaux entrent dans le champ d'application de la déclaration préalable du code de l'urbanisme. Le terrain se trouve dans le site classé de la Vallée de la Bièvre, à ce titre l'architecte des Bâtiments de France sera consulté.

Dès lors, il convient de délibérer en vue d'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable de travaux pour l'édification d'un abri de jardin, ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **Le Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R. 421-17,

Vu le plan local d'urbanisme,

Vu l'avis de la commission municipale permanente en urbanisme du 4 décembre 2023,

Considérant que l'association « Les Jardins de la Fontaine » souhaite bénéficier d'un abri de jardin et en a fait la demande à la Commune,

Considérant le projet d'implanter un cabanon en bois de première main s'étendant sur une surface de 6 m<sup>2</sup> auvent compris et s'élevant à 2,10 mètres au faîtage,

Considérant que la Commune prévoit de peindre ce cabanon en vert grisé,

Considérant que ces travaux entrent dans le champ d'application de la déclaration préalable du code de l'urbanisme,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article unique : AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable de travaux pour l'édification d'un abri de jardin sur le terrain communal cadastré section G parcelles n° 294, 469 et 473, ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

## DÉLIBÉRATION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait à Bièvres, le

**22 DEC. 2023**

Pour extrait conforme,

Anne PELLETIER-LE-BARBIER  
Maire de Bièvres



